

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Avis modifiant l'avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

NOR : AFSN1530705V

L'avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, publié au *Journal officiel* du 2 décembre 2015 (NOR : AFSN1529144V) texte n° 105, est modifié comme suit :

Il convient de retirer l'emploi suivant :

« – centre hospitalier universitaire de Toulouse (Haute-Garonne), un emploi de “chargé(e) du patrimoine immobilier et services techniques” ».

Il convient d'ajouter les emplois suivants de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé proposés ci-dessous aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

« – centres hospitaliers de Saintonge et de Saint-Jean-d'Angely et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Matha et de Saint-Savinien (Charente-Maritime), un emploi de “chargé(e) de la direction transversale du système d'information et de la gestion du dossier patient” ;

« – centre hospitalier universitaire de Toulouse (Haute-Garonne), un emploi de “directeur (trice) adjoint(e) au sein du pôle affaires financières” ;

« – centre hospitalier universitaire de Grenoble et centre hospitalier de La Mure (Isère), deux emplois :

« – 1. “directeur (trice) référent(e) de pôles” ;

« – 2. “directeur (trice) du pôle finances et systèmes d'information, chargé(e) des finances, du contrôle de gestion et de la clientèle” ;

« – centres hospitaliers de Saumur et de Longué Jumelles et EHPAD de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), un emploi de “chargé(e) des ressources humaines et de la politique des soins” ;

« – établissement public de santé de la Marne à Châlons-en-Champagne (Marne), un emploi de “chargé(e) des ressources humaines, affaires médicales, organisation et méthode” ;

« – centre hospitalier d'Armentières (Nord), un emploi de “chargé(e) des ressources humaines, des relations sociales et de la formation” ;

« – centre hospitalier intercommunal Emile Durkheim à Epinal (Vosges), un emploi de “chargé(e) des affaires financières, de la contractualisation interne, de la clientèle et de la performance” ».

*Le reste est sans changement.*

Peuvent faire acte de candidature :

– les personnels de direction titulaires de classe normale et hors classe ;

– les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2015 de personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 16 décembre 2014) ;

– les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtant le visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Centre national de gestion département de gestion des directeurs, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15

Les candidat(e)s à ces emplois doivent également adresser directement leur candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidat(e)s, accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé(e) auprès de l'établissement de santé concerné.